



**la Plagne Tarentaise**

*Le journal  
du conseil*  
03 novembre 2020



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un <sup>2</sup>  
code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE**  
**LA PLAGNE TARENTEISE**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le 03 novembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Macot chef-lieu en séance à huis clos, sous la présidence de M. Boch Jean-Luc, maire.

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Charrière Christiane, Courtois Michel, Cressend Christelle, Dussuchal Marion, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miche Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle  
Excusés : Bérard Patricia (pouvoir à Montmayer Myriam), De Miscault Isabelle (pouvoir Hanrard Bernard), Pellicier Guy, Valentin Benoit (pouvoir à Boch Jean-Luc).

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne Astier est élue secrétaire de séance

La présentation de l'ONF sur ses interventions dans les forêts et sur ses chemins et sur la gestion durable des espaces, initialement prévue ce jour, est reportée au mois de décembre à conditions que les mesures sanitaires du moment le permettent.

Monsieur le maire propose de tenir cette séance à huis clos. Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Administration générale

### 1. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif (en annexe).

Il présente ce rapport aux membres du conseil municipal et indique que ce dernier est public et permet d'informer les usagers. Ce rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Silvère Say, directeur général des services, rappelle que la présentation de ces rapports au conseil municipal est une obligation légale, et qu'elle doit normalement avoir lieu avant le 30 juin, date qui n'a pu être respectée cette année, en raison de la crise sanitaire.

Monsieur Richard Broche fait remarquer une baisse significative des volumes produits sur les sources de la commune de Macot et semble-il sur Bellentre.

Monsieur Jean Luc Boch indique que le taux de prélèvement à la commune est basé sur plus de 800 000m<sup>3</sup> alors qu'il n'y a que 200 000m<sup>3</sup> distribués au total sous compteur. Cela signifierait une perte libre de 600 000m<sup>3</sup>, qui ne sont pas des fuites mais c'est l'écoulement des bassins dans les hameaux et villages.

Monsieur Gilles Tresallet indique qu'en produisant 800 000m<sup>3</sup>, il est en effet inquiétant de ne facturer que 220 000m<sup>3</sup>. Un gros travail doit être mené dans les années à venir à ce sujet.

Monsieur Richard Broche revient sur sa question et souhaite savoir si c'est vraiment le débit des sources qui est en baisse.

Monsieur Jean Luc Boch charge monsieur Gilles Tresallet de vérifier les débits instantanés par rapport aux dates données.

Monsieur Gilles Tresallet indique, qu'à sa connaissance, il n'y a pas de baisse de débit. Il va se renseigner et donnera une réponse au prochain conseil municipal

Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019. (Votants : 28, pour : 28)

### 2. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif (en annexe).

Il présente ce rapport aux membres du conseil municipal et indique que ce dernier est public et permet d'informer les usagers.

Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2019.

(Votants : 28, pour : 28)

### 3. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable (en annexe).

Il présente ce rapport aux membres du conseil municipal et indique que ce dernier est public et permet d'informer les usagers.

Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019..

(Votants : 28, pour : 28)

### 4. APPROBATION DU CIRCUIT ET DE LA TARIFICATION DE LA LIAISON « LE BUS VALLÉE - STATION » PAR LA RÉGIE DE TRANSPORT

Madame Fabienne Astier présente au conseil municipal le circuit de la liaison « Le Bus vallée - Station » destiné à la clientèle locale et touristique ainsi que les horaires et tarification mis en place par la régie de transport.

Madame Fabienne Astier indique que ce circuit (départ vallée «Les Provagnes - arrivée Plagne Centre) fonctionnera durant l'hiver 2020/2021 tous les jours.

Elle propose de fixer les tarifs suivants :

Trajet simple : 4 euros

Trajet Aller/Retour (dans la même journée) : 7 euros

Abonnement :

Mensuel : 50 euros

Saison : 90 euros

Madame Fabienne Astier indique que les expériences de ces deux derniers hivers ont permis d'ajuster des horaires qui se rapprochent le plus des attentes des utilisateurs.

Monsieur Richard Broche suggère de mettre plus de stationnement à disposition des personnes qui souhaiteraient prendre la navette. Il faut cependant privilégier l'aire de chainage pour ne pas encombrer les parkings des villages. Monsieur Jean Luc Boch indique qu'il est tout à fait d'accord avec monsieur Richard Broche sur le fait que l'aire de chainage n'est pas exploitée malgré son potentiel.

Les négociations avec le Département n'ont pas abouti pour le moment. Une relance pour demander la réduction de la zone de chainage sera effectuée.

Monsieur Jean Luc Boch rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de la Plagne Tarentaise ne possède qu'une partie de ce parking et que le principal propriétaire est la commune d'Aime-La-Plagne.

Il indique également avoir alerté par courrier madame le maire d'Aime-La-Plagne sur l'état déplorable du terrain et demandé que des travaux de remise en état soient entrepris, notamment pour des raisons de sécurité.

Le conseil municipal valide ce circuit depuis Les Provagnes « Aire de chaînage » vers la station de La Plagne avec une augmentation des rotations, ainsi que les horaires et tarifs présentés.(Votants : 28, pour : 28)

### 5. APPROBATION DU CIRCUIT ET DE LA TARIFICATION DE LA LIAISON LES COCHES/ MONTCHAVIN - AIRE DE CHAÎNAGE LES PROVAGNES PAR LA RÉGIE DE TRANSPORT

Madame Fabienne Astier présente au conseil municipal Le circuit de la liaison « Montchavin-Les Coches - Aire de chaînage les Provagnes destiné à la clientèle locale et touristique ainsi que les horaires et tarification mis en place par la régie des transports.

Madame Fabienne Astier indique que ce circuit fonctionnera durant l'hiver 2020/2021 tous les jours.

Elle propose de fixer les tarifs suivants :

Trajet simple : 4 euros

Trajet Aller/Retour (dans la même journée) : 7 euros

Abonnement :

Mensuel : 50 euros

Saison : 90 euros

Elle ajoute que ce service sera effectué par la navette en place sur la station le matin et un véhicule du changement de poste à la mi-journée. Madame Fabienne Astier indique qu'il n'y aura qu'un aller/retour par jour.

Le conseil municipal valide ce circuit depuis les Provagnes « Aire de chaînage » vers la station de Montchavin-Les Coches ainsi que les horaires et tarifs présentés.

(Votants : 28, pour : 28)

**Suite aux annonces gouvernementales et dans l'attente de l'ouverture des domaines skiables, un seul aller/retour par jour sera assuré sur ces deux secteurs.**

**Information sur [www.laplagne-tarentaise.com](http://www.laplagne-tarentaise.com)**

### 6. LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Madame Michelle Villien expose au conseil municipal que les organes délibérants des collectivités territoriales fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par la collectivité, à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Par délibérations antérieures à la fusion des communes déléguées de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan pour former la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, plusieurs de ces communes historiques avaient déjà délibéré sur cette faculté.

Il convient aujourd'hui de délibérer à l'échelle de la commune nouvelle.

Madame Michelle Villien rappelle à l'assemblée qu'il existe toujours deux types d'attributions principales de logement de fonction qui peuvent être attribuées soit pour nécessité absolue de service soit pour occupation précaire avec astreinte. Compte tenu de la future dissolution de l'Office de Gestion de Montchavin Les Coches, il convient de réintégrer le logement de fonction pour la responsable du camping de Montchavin pour nécessité absolue de service.

Le conseil municipal valide la mise à disposition d'un logement de fonction à titre gratuit dans le cadre d'une concession de logement pour nécessité absolue de service à la responsable du camping de Montchavin, à compter du 1er décembre 2020.

(Votants : 28, pour : 28)

### 7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

Madame Christiane Charrière informe que, suite à une erreur matérielle dans le règlement intérieur et afin d'harmoniser les délais d'inscription, il convient de modifier ce dernier pour toutes les garderies périscolaires en passant le délai d'inscription à 24h.

Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur péri et extrascolaire afin d'harmoniser les délais d'inscription sur toutes les garderies périscolaires.

(Votants : 28, pour : 28)

## 8. DISSOLUTION DE L'OFFICE DE GESTION DE MONTCHAVIN LES COCHES (OGMC) ET REPRISE DES ACTIVITÉS PAR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TAREN-TAISE.

Monsieur Michel Courtois informe le conseil municipal que la commune de Bellentre avait créé l'Office de Gestion afin d'assurer diverses missions sur la station de Montchavin les Coches.

Cela permettait notamment de disposer d'un établissement public apte à coordonner les activités nécessaires au maintien du Label famille Plus.

Au fil des années, l'activité de l'OGMC s'est progressivement resserrée sur la gestion du camping et des haltes garderies de la station. D'autres activités étaient exercées à titre très accessoire.

Des difficultés de gestion sont également apparues et le départ en retraite du directeur à l'automne 2020, a accéléré le processus.

C'est pourquoi, après avoir soigneusement étudié les conditions d'obtention du label Famille Plus, la solution d'une dissolution de la structure s'est imposée. En effet, cela permet d'harmoniser la gestion des équipements de l'enfance et de la petite enfance sur l'ensemble du territoire communal et d'améliorer la qualité du service.

Concernant le camping, celui-ci fonctionne actuellement au ralenti en raison des travaux du lotissement de Montchavin. Son avenir sera défini dans les prochains mois par la commission tourisme.

Enfin, suite à un souhait commun de la commission tourisme et de la municipalité, le programme d'animations est désormais géré par la commune via quelques achats publics.

Le conseil municipal approuve la dissolution de l'office de Gestion de Montchavin les Coches à compter du 1er décembre 2020. (Votants : 28, pour : 28)

## Finances

### 9. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER L'AVENANT N°4 À LA CONVENTION AVEC LA SARL OURS BRUN

Madame Michelle Villien expose au conseil municipal la demande reçue en mairie en date du 10 septembre 2020, des exploitantes du chalet de l'Arpette pour modifier la redevance annuelle et appliquer un pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé.

Le bureau municipal a validé cette modification le 22 septembre 2020

Madame Isabelle Girod Gedda s'interroge sur le fait que cette demande ne soit pas passée en commission.

Monsieur le maire explique que les délais étaient trop courts pour pouvoir demander l'avis à cette commission. Le conseil municipal décide l'application du loyer variable basé sur le chiffre d'affaires pour le chalet de l'arpette SARL L'Ours Brun.

(Votants : 28, pour : 28)

### 10. DEMANDE DE RÉVISION DES TARIFS DE LA PISCINE PLAGNE BELLECÔTE EXPLOITÉE PAR RÉCRÉ EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame Evelyne Faggianelli expose au conseil municipal que la commune a reçu un courrier de la société RECREA, ADL en date du 10 avril 2020 proposant une indexation

des tarifs de la piscine Magic Pool à Bellecôte à compter du 15 décembre 2020.

Madame Maryse Buthod demande à monsieur le maire si les tarifs de la piscine de Montchavin vont être indexés également.

Monsieur le maire répond par la négative et informe que Magic POOL et la commune de la Plagne Tarentaise sont toujours en discussion concernant les arriérés.

Le conseil municipal approuve l'application des tarifs proposés par la société RECREA et annexés.

(Votants : 28, pour : 28)

## Marchés Publics - Subventions

### 11. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CHAPELLES DE MONTMÉRY ET DU VILLARD DE BELLENTRE

Madame Evelyne Faggianelli présente au conseil municipal le projet de réhabilitation des Chapelles de Montméry et du villard de Bellentre.

Le coût de cette réalisation est estimé à 16 000 € HT pour la chapelle de Montméry et 50 000 € HT pour la chapelle du Villard de Bellentre.

Madame Evelyne Faggianelli indique que ce projet peut être subventionné par le Département de la Savoie..

Il convient donc de solliciter le partenaire précité pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à cet organisme, l'autorisation d'anticiper les travaux.

Suite à l'interrogation de monsieur le maire, madame Evelyne Faggianelli confirme que les 16000 € HT ne concernent que la réfection de la voûte de la chapelle de Montméry.

Monsieur Jean Louis Silvestre précise qu'il s'agit d'une mise en sécurité.

Le conseil municipal décide donc de solliciter le Département de la Savoie pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations.

(Votants : 28, pour : 28)

### 12. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENTS DES EFFLUENTS DE GOTHARD À LA STATION D'ÉPURATION DES GRANGES.

Monsieur Gilles Tresallet rappelle au conseil municipal la délibération n°2020-206 du 1er septembre 2020 concernant la demande de subventions pour les travaux de raccordement des effluents de Gothard à la station d'épuration des Granges..

Afin que cette demande soit prise en compte par l'agence de l'eau, il est nécessaire que la commune s'engage à :

- réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement

- mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Le conseil municipal décide de réaliser cette opération selon les principes de la charte précitée et de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte susmentionnée.

(Votants : 28, pour : 28)

# Ressources humaines

## 13. PROLONGATION D'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CDG73 AVEC LE GROUPEMENT SOFAXIS / CNP ASSURANCES, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

Monsieur Daniel-Jean Véniat Véniat informe le conseil municipal que la commune a reçu un courrier du président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie en date du 9 juillet dernier, informant de la prolongation pour une année supplémentaire (soit jusqu'au 31 décembre 2021) du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 avec le groupement SOFAXIS / CNP.

Il convient de passer un avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73 pour l'année 2021.

Le conseil municipal décide de prolonger son adhésion à ce contrat, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, et approuve l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative.

(Votants : 28, pour : 28)

Monsieur le maire tient à saluer le faible absentéisme au sein de la collectivité.

## 14. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE DROIT À CONGÉS D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE MUTATION AVEC LA COMMUNE DE PEISEY NANCROIX

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose que suite à une demande de mutation en date du 18 octobre 2020 d'un agent de la commune vers la commune de Peisey Nancroix, et aux modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par cet agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps, il convient de conventionner avec la commune d'accueil.

Il indique également que l'agent détient 60 jours de congés sur son compte épargne temps à la date de son départ.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que la convention a pour objet de fixer les modalités financières de transfert des jours de congés épargnés par un agent dans un Compte Epargne Temps précédemment à sa mutation à hauteur de 50% du coût total.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de transfert de droit à congés dans le cadre de cette mutation, tel que présenté et annexé

(Votants : 28, pour : 28)

## 15. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE RÉGISSEUR DE SPECTACLE ET D'ÉVÉNEMENTIEL, À TEMPS COMPLET

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique la nécessité de développer la politique culturelle et la gestion commerciale des salles de spectacle de la commune. Pour ce faire, la commune a signé plusieurs contrats relatifs à la gestion des salles.

Afin de garantir une prestation technique de qualité, monsieur Daniel-Jean Véniat propose la création d'un poste de régisseur de spectacle et d'événementiel pour

prendre en charge la conception, les préparatifs et l'organisation matérielle et logistique d'événementiels (spectacles, réception, séminaires, inauguration, ...) dans le cadre de prestations de service à des particuliers ou des professionnels.

L'agent occupera les fonctions de régisseur de spectacle et d'événementiel, au grade d'adjoint technique territorial.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit de reprendre la gestion des salles de Plagne altitude et de Montchavin les Coches et de recruter un régisseur qui s'occuperait principalement des salles d'altitude.

Cette décision fait suite à l'appel à candidature déclaré infructueux.

Monsieur Richard Broche s'interroge sur la gestion des salles en cas de spectacles simultanés.

Il pense également que la création de ce nouveau service pourrait engendrer une confusion entre les missions de la commune et celle de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP) qui, selon lui, était mieux placé pour se charger de cette gestion.

Monsieur le maire explique que l'OTGP bénéficiait jusqu'à présent d'une subvention de 140.000 € pour cette prestation. Une consultation avait été lancée pour une gestion en délégation de service public. Suite au résultat de cette consultation, il n'a pas été possible d'accepter leur proposition qui était 3 fois supérieure au montant initialement attribué.

Il a donc été décidé de reprendre la gestion de ces salles avec un prestataire dont les propositions d'animations après-ski sur de nombreuses thématiques ont fait défaut jusqu'à présent.

Il insiste sur le coût de fonctionnement qui sera inférieur au versement qui était accordé à l'OTGP par le passé, alors que leur prestation ne donnait pas entière satisfaction.

Il ajoute qu'il est indispensable de recruter un régisseur qui aura la gestion de ces salles d'altitude et en assurera l'ouverture et l'accueil.

Ces nouvelles dispositions sont mises en place sur une année et seront réévaluées.

Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme que la commune récupère la gestion des salles à la place de l'OTGP.

Madame Isabelle Girod Gedda s'étonne que l'animation de la station n'entre pas dans le cadre de la compétence tourisme et donc de l'OTGP.

Elle regrette une nouvelle fois que ce point mis à l'ordre du jour n'ait pas été débattu en commission tourisme.

Monsieur le maire précise que la compétence tourisme est du ressort du SIGP qui a ensuite donné délégation à l'OTGP.

Il indique également que les animations prévues sont plus d'ordre culturel que touristique, ce qui explique que ce projet n'ait pas été présenté en commission tourisme. Madame Isabelle Girod Gedda fait part de son sentiment d'exclusion, en tant qu'élue de la minorité, puisque les décisions sont prises en bureau de la municipalité et qu'il n'est pas fait appel aux différentes commissions pour en débattre.

De ce fait, de nombreuses questions n'ont pu être posées préalablement au conseil municipal.

Monsieur Jean Luc Boch rappelle aux membres du conseil municipal que l'appel d'offre a été tardif et qu'il ne s'attendait pas à une réponse négative d'où la nécessité d'évoquer ce point en municipalité plutôt que d'attendre la prochaine commission tourisme, afin d'être opérationnels pour l'ouverture de la station.

Monsieur Richard Broche insiste sur la nécessité d'avoir tous les éléments au préalable pour pouvoir en débattre en conseil municipal.

Suite à la demande de madame Maryse Buthod, monsieur le maire donne le coût financier de cette création de poste de régisseur.

Il complète en indiquant que les recettes pour la gestion des salles s'élevaient à 58 000 € auparavant pour l'Office de Tourisme de la Grande Plagne.

Monsieur le maire rappelle également que la délibération du jour porte sur la création d'un poste. Elle a été vue en commission ressources humaines avant la séance.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 03 novembre 2020.

(Votants : 28, pour 25, contre 3 – Maryse Buthod, Isabelle Girod Gedda, Richard Broche)

## **16. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE RÉGISSEUR DE SPECTACLE ET D'ÉVÉNEMENTIEL, À TEMPS COMPLET**

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la dissolution de l'office de gestion de Montchavin les Coches, la reprise de l'activité par la commune de la Plagne Tarentaise ainsi que l'obligation de reprendre les salariés de droits privés de cette entité.

Pour ce faire, monsieur Daniel-Jean Véniat propose au conseil municipal la création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps complet dont les missions principales seront les suivantes sous l'autorité du responsable du centre technique municipal : Entretien de la voirie et des espaces publics communaux, Déneigement et salage

Il est proposé aussi la création d'un emploi de gestionnaire administratif et technique polyvalent, à temps complet dont les missions principales seront les suivantes sous l'autorité de la DGA enfance culture jeunesse :

- Assurer le bon fonctionnement du camping
- Participer, concevoir ou supervise la logistique, coordonne de solutions techniques, réalise la phase administrative liée à l'organisation d'événements culturels, événementiels et de communication de la commune

Le conseil municipal approuve la création de ces deux postes permanents comme mentionné ci-dessus à compter du 03 novembre 2020.

(Votants : 28, pour : 28)

## **Travaux**

### **17. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME ET LA COMMUNE DES CHAPELLES PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CONDUITE D'IRRIGATION DU VERSANT DU SOLEIL**

Monsieur Bernard Hanrard rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes des Versants d'Aime, de par ses statuts, est compétente en matière de gestion et d'entretien de la conduite d'irrigation des Versants du Soleil, qui bénéficie aujourd'hui aux communes de La Plagne Tarentaise (COVA) et des Chapelles (CCHT).

La COVA a donc envoyé à la commune de La Plagne Tarentaise un projet de convention tripartite pour assurer la pérennité de la gestion de l'ouvrage en concertation

entre tous les bénéficiaires. La convention a ainsi pour objet de déterminer les obligations des parties, ainsi que les modalités de répartition des coûts entre les bénéficiaires de l'ouvrage.

Afin d'assurer la pérennité de l'irrigation, des réparations et des opérations d'entretien sur les différents organes de la conduite d'irrigation s'avèrent nécessaires.

Le financement des frais de gestion de cette conduite s'effectue en partie grâce à la redevance EDF qui est en moyenne de 40 000 euros/an (variation annuelle en fonction du prix de l'électricité) et qui est perçue par la COVA. La convention prévoit une participation de la commune des Chapelles lorsque la redevance EDF n'est pas suffisante.

Pour la commune de la Plagne Tarentaise, aucune participation financière n'est attendue, car la commune est intégrée à la COVA, ce qui n'est pas le cas de la commune des Chapelles qui appartient à la Communauté de Communes de la Haute Tarentaise.

La présente convention sera conclue pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement.

Monsieur Bernard Hanrard indique aux membres du conseil municipal qu'en cas de problème sur la conduite d'irrigation, les services d'astreinte de la commune de la Plagne Tarentaise peuvent contacter l'entreprise Marchiello chargée de la maintenance de cette conduite. Monsieur Richard Broche demande à pouvoir consulter la liste des investissements de ces dernières années sur cette conduite d'irrigation.

Monsieur Jean Luc Boch charge monsieur Bernard Hanrard de transmettre les montants investis ces 10 dernières années à monsieur Richard BROCHE, lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Bernard Hanrard indique qu'un gros travail a été fait l'an dernier sur cette conduite qui a dû être déviée pour cause de terrain instable au sommet des Fours. Il rappelle cependant que la commune de la Plagne Tarentaise perçoit une subvention d'EDF d'un montant approximatif de 40 000 € qui couvre la gestion et l'entretien de cette conduite.

Le conseil municipal approuve et autorise le maire à signer ladite convention tripartite.

(Votants : 28, pour : 28)

## **Questions diverses**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la liste des marchés à procédure adaptée et celle des différentes subventions sollicitées et accordées à la commune cette année.

Il tient à saluer et à féliciter le travail de la personne en charge des marchés publics.

Il fait lecture au conseil municipal des deux derniers comptes rendus du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne du 08 septembre 2020 et 13 octobre 2020.

Madame Nathalie Benoit présente pour sa part le compte rendu de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne du 26 août 2020.

# TRIBUNE DES GROUPES

## AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous !

A nouveau tous confinés depuis le 29 octobre, le conseil municipal a eu lieu à huis clos mardi 3 novembre. Une fois n'est pas coutume, nous n'avions pas de question orale cette fois. En effet, nous souhaitons en savoir davantage sur l'appel d'offre relatif à la gestion des salles de notre commune, mais un des points de l'ordre du jour était prévu sur ce sujet... curieusement inscrit dans la rubrique « Ressources Humaines ».

Ce dernier conseil municipal nous aura appris deux choses : D'une part le souhait de moins en moins dissimulé de Monsieur Le Maire de revenir sur le transfert de la compétence tourisme au SIGP (Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne) qui lui-même l'a confiée à l'Office du Tourisme de La Grande Plagne. La commune n'est donc plus compétente en matière d'accueil, d'information des touristes, de promotion, de développement et d'animation (cf les délibérations prises en 2015 par les communes de Macot et Bellentre). Nous restons donc très vigilants quant au souhait affirmé de Monsieur Le Maire de créer des animations culturelles nécessitant l'embauche d'un nouvel agent dont le coût estimé à 45000 euros par an sera entièrement supporté par le budget de la commune de La Plagne Tarentaise (sans compter, comme l'a souligné Richard Broche, la création d'un service complet qui semble se profiler).

D'autre part la volonté de travailler « en circuit court »: les décisions sont prises en bureau municipal et directement validées par le conseil municipal sans passer par les commissions. Le bureau municipal, s'il est nécessaire pour traiter les affaires courantes de la commune, n'a pas vocation à se substituer aux différentes commissions.

Elles seules sont habilitées à donner leur avis au conseil municipal qui doit débattre de toutes les sujets présentés à l'ordre du jour. Aussi, nous serons très vigilants concernant les délibérations prises sans avis des commissions ad hoc : comme mentionné au début de cette tribune, la commission des ressources humaines n'est pas compétente pour donner son avis sur la gestion des salles ...

Enfin, comme vous tous, nous espérons pouvoir ouvrir nos stations pour Noël et nous remercions tous ceux qui mettent tout en œuvre pour y parvenir. En attendant, portez - vous bien pendant cette période troublée.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier  
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

## LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour,

Alors que nous sommes tous en train de préparer une nouvelle saison d'hiver, le contexte sanitaire nous contraint une nouvelle fois vers l'incertitude. La hausse très sensible du nombre de cas à l'échelle de notre territoire nous oblige à faire preuve de la plus grande vigilance si nous voulons conserver notre activité économique basée sur le tourisme.

C'est pourquoi nous avons décidé d'acquérir de nouveaux stocks de masques pour les équipes communales afin qu'elles soient bien identifiées cet hiver et bien protégées face à ce danger. Nous relayons aussi vos attentes auprès des autorités compétentes, et, avec l'ensemble des stations de France, nous portons des propositions au plus haut niveau.

C'est par exemple sur une initiative de notre maire, Jean Luc Boch, que des campagnes de tests seront organisées dans toutes les stations auprès des personnels saisonniers, pour éviter la création de clusters et rassurer nos clients.

Parallèlement, l'ensemble des équipes communales reste mobilisé pour être prêts à l'ouverture de la station. Malgré le confinement, les chantiers en cours se sont poursuivis pour garantir, par exemple, la tenue de l'engagement de la réouverture de la patinoire des Coches, ou la confection de nouveaux sapins de Noël (en bois recyclé) pour les écoles.

Enfin, nous avons fait le choix de ne pas renouveler la convention qui nous liait à l'office de tourisme pour la gestion des salles de la Plagne et de Montchavin. Il s'agit d'un signal fort pour montrer notre préoccupation concernant l'animation de nos stations, pour relayer ce que vous nous avez dit pendant la campagne.

Lors du conseil de novembre, nous avons donc décidé la création d'un poste de régisseur communal pour superviser ces équipements. Dans le même temps, nous réalisons différents devis auprès de prestataires qui nous proposent de gérer ces équipements et amènent des activités culturelles et sportives inexistantes jusqu'alors. En fonction des conditions sanitaires en vigueur, nous aurons ainsi le plaisir d'accueillir dans les prochains mois Anne Roumanoff, Serge Llado, la finale européenne d'Asia Voice, ou encore un salon du véhicule électrique... Loin des querelles procédurières, comme toujours, nous souhaitons privilégier l'efficacité et la réactivité à votre service.

Liste Jean-Luc Boch

## LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 20/20	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement	SCERCL	115 000,00 €	138 00000 €
MAPA 20/21	Acquisition et location décors lumineux			
	Lot 1 - Location secteur Bellentre	GROUPE LEBLANC	10 173,18 €	12 207,82 €
	Lot 2 - Location secteur Macot	GROUPE LEBLANC	30 870,66 €	37 044,79 €
	Lot 3 - Location secteur La Côte d'Aime	GROUPE LEBLANC	3 321,20 €	3 985,44 €
	Lot 4 - Location secteur Valezan	GROUPE LEBLANC	948,94 €	1 138,73 €

## LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

Organisme	Dénomination des travaux	Montant de l'aide
Région	Terrain de football et de Rugby	92 000 €
	Réalisation d'un skate park	50 000 €
	Rénovation Chalet Bellecôte Carroley	70 000 €
	Rénovation Fruitière Plagne Village	70 000 €
	Rénovation Chalet Plan d'En Haut	70 000 €
	Vidéo Protection	29 000 €
	Travaux sylvicole Macot parcelle 08	1 200 €
Département	Réalisation d'un skate park	8 500 €
	Réalisation d'un giratoire Montchavin	55 559 €
	Aménagements routiers	11 151 €
	Amélioration énergétique école Valezan	20 250 €
	Maison du patrimoine	30 600 €
	Bibliothèque Bellentre (Fonds Département d'Equipements des communes)	24 075 €
	Travaux routiers 2020	15 000 €
Etat	Vidéo protection (Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance)	31 323 €
	Amélioration énergétique école Valezan (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)	30 000 €
	Epicerie Bar Bellentre (DETR)	70 000 €
	Bibliothèque Bellentre (Direction régionale des Affaires culturelles)	101 670 €
	Achat COVID-19	8 020 €
C2E (gaz de Paris)	Amélioration énergétique école Valezan	13 976,97 €
Agence de l'Eau	Mise en place télégestion	20 000 €
Savoie Mont Blanc	Lutte contre les scolytes La Côte d'Aime	1 200 €
Syndicat Départemental d'Énergie de La Savoie	Eclairage public	24 600 €
		TOTAL : 848 184,97 €

# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

## Info - travaux

Afin de garantir la sécurité des enfants qui attendent le bus scolaire et les mettre à l'abri lors des intempéries, le chalet, auparavant basé au Villard, a été posé à l'arrêt de bus de Montméry.

Au Villard, un nouveau chalet a été installé près du nouveau parking des cars et du parcours sécurisé menant à l'école.



Les services techniques de La Plagne Tarentaise ont réalisé une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite devant le chalet du Bresson sur la commune déléguée de La Côte d'Aime. Merci pour le travail réalisé.



# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

## Cheminement piéton

Dans son souci d'améliorer la sécurité des piétons le long de la route départementale à La Plagne Montchavin, un cheminement sécurisé a été réalisé après le rond-point. Ce cheminement s'inscrit dans la démarche «sécurité» engagée par la commune de La Plagne Tarentaise avec la société ARTER. Lors de l'enquête réalisée cet été, ce secteur avait été répertorié comme dangereux car les piétons circulaient le long de la route départementale. Les travaux ont eu lieu cet automne et ont été réceptionnés mi-novembre.



## Lotissement Montchavin

La commune de La Plagne Tarentaise met en vente 4 Lots (4, 5, 7 et 9) à bâtir au lotissement de La Plagne Montchavin. Avec une vue exceptionnelle, le site est situé à l'aval de la station de ski de Montchavin à 1175m d'altitude. Toutes les informations sur le site [www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/lotissement-le-panorama](http://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/lotissement-le-panorama) ou à [foncier@laplagnetarentaise.fr](mailto:foncier@laplagnetarentaise.fr).



## Bibliothèque La Plagne

La bibliothèque de La Plagne a déménagé. Anciennement située dans la salle omnisports de Plagne Centre, le choix a été fait de la déplacer dans la nouvelle maison des services, initiée par le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. Cette structure, qui regroupe la maison des saisonniers, l'agence postale et la bibliothèque, est située dans les locaux de l'ancienne poste de Plagne Centre.

Relié directement à la galerie de Plagne Centre, ce nouvel emplacement présente un double avantage :

- un accès plus simple et une meilleure visibilité
- La bibliothèque s'est rapprochée du groupe scolaire de Plagne Centre. En effet, depuis de nombreuses années, les bibliothécaires et les professeurs travaillent en collaboration pour proposer des ateliers lectures et animations à l'ensemble des élèves de la maternelle à la primaire.



## LA PLAGNE TARENTOISE

### Les centres de dépistage - Covid-19

Des centres de dépistage ont été mis en place pour les habitants de la commune de La Plagne Tarentaise durant la semaine du 07 au 10 décembre 2020.

Sur 122 personnes, public majoritairement âgé, sont venues se faire tester, un seul cas a été déclaré positif.

Ce projet a pu voir le jour sur la commune grâce à une bonne collaboration et coordination de tous les services communaux.

Cette campagne aura été l'occasion de tester le dispositif envisagé pour le dépistage des travailleurs pendant la saison.

Le protocole sanitaire mis en place répond aux problématiques posées par un dépistage massif.

Une semaine avant l'ouverture de la station, des centres de dépistage vont être mis en place à la salle hors-sac de Plagne Centre et à l'Espace Show de La Plagne Les Coches afin de proposer des tests antigéniques réguliers à nos travailleurs dans la mesure où ils sont exposés quotidiennement par les échanges avec nos visiteurs touristiques.

L'objectif de ces tests est bien sûr de pouvoir accueillir nos vacanciers sereinement, d'organiser la saison à moindre risque et montrer que nous prenons au sérieux le suivi de la COVID-19 sur notre territoire.



## Le Super 8 - le nouvel événement de La Plagne pour l'été 2021

L'été 2021 sera marqué par le nouvel événement VTT/VTTAE Made in La Plagne : le Super8, du 8 au 11 juillet !

Ses signes distinctifs : des formats d'épreuves originaux et aventureux et la promesse de découvrir des tracés d'exception servis sur un plateau d'argent. Le tout élaboré, testé et approuvé avec une équipe d'experts et d'athlètes du milieu !



La première édition compte 2 épreuves :

- **Le Grand8**, l'épreuve phare pour les experts et les élites en VTT-AE les 8 et 9 juillet. A l'image d'un manège à sensation, ce best of spécial la Plagne de 95 km et 5600m D+ dispose de tous les ingrédients pour séduire les experts et les élites en quête de parcours engageant et techniques. Au départ de la vallée, le tour du propriétaire se savoure en mode aventure sur 2 jours avec un bivouac à Champagny le haut. Au gré des montées techniques et des descentes typées enduro, les single tracks sont légion (80% du parcours) et les paysages défilent au rythme des sous bois, des crêtes et des alpages.
- **Le Double8**, une course idéale pour les amateurs avec 4 boucles successives en forme de trèfle à quatre feuilles en « stop ou encore ». Le Double8 se décline sur 2 dates : en VTT individuel le 10 juillet et en VTT-AE individuel et équipe relais à 2 le 11 juillet. Au départ du camp de base de Plagne Bellecôte, les participants pourront faire durer le plaisir selon leur état de forme et s'engager sur une nouvelle boucle dotée de nouveaux points d'intérêts.
  - Boucle 1 - secteur Plagne-Montalbert – 23 km – 989m D+ difficulté : facile
  - Boucle 2 - secteur Champagny-en-Vanoise – 24 km – 1139m D+ difficulté : moyenne
  - Boucle 3 - secteur Montchavin-Les Coches – 22 km – 861m D+ difficulté : facile
  - Boucle 4 - Tour des Bourtes – 13 km – 699m D+ difficulté : difficile

Seront considérés comme finishers les participants qui auront terminé les 4 boucles pour un total de 82km et 3688m D+ !

Toutes les informations détaillées sur : [www.super-huit.com](http://www.super-huit.com) »



## POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôt ....Dans le nouveau monde !

### Le saviez vous ?

Dans notre quotidien, avec des gestes simples, nous pouvons agir pour la protection de notre planète....

Comment ?

- Privilégier les déplacements piétons pour nos achats dans les commerces de proximité
- Initier nos enfants à un goûter simple et maison
- Transmettre à nos enfants le goût des bons légumes et des fruits, leur apprendre la saisonnalité et l'existence des produits locaux
- Respecter les consignes de tri des emballages et de tous nos déchets au quotidien
- Être vigilant sur notre consommation d'eau. L'eau est une ressource naturelle rare... Protégeons-là !

L'avenir de notre planète est une responsabilité collective, qui doit être prise en compte dès le plus jeune âge et à tout âge. N'oublions pas que chaque petit geste est important !



# Informations

## ■ Bibliothèques

Les bibliothèques de la commune de La Plagne Tarentaise seront fermées les 25 et 26 décembre 2020, ainsi que le 1er et 02 janvier 2021.

➔ Horaires des bibliothèques :

### **Bellentre :**

Vendredi : 16h30 à 18h00

### **La Côte d'Aime :**

Mercredi : 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h30

Samedi : 10h00 à 12h00

### **Macot chef-lieu**

Mardi : 10h00 à 12h00

Mercredi : 15h00 à 17h30

Vendredi : 16h30 à 18h30

Samedi : 16h30 à 18h30

### **Macot chef-lieu**

Mardi : 10h00 à 12h00

Mercredi : 15h00 à 17h30

Vendredi : 16h30 à 18h30

Samedi : 16h30 à 18h30

### **La Plagne**

Mardi : 15h00 à 17h30

#### **A partir du 21 décembre 2020**

Lundi : 16h00 à 18h30

Mardi : 16h00 à 18h30

Mercredi : 10h00 à 12h00

Vendredi : 16h00 à 18h30

### **Valezan**

Lundi : 16h30 à 18h00

Vendredi : 10h à 11h30

## ■ Application tousAntiCovid

Soyez alertés et alertez les autres en cas d'exposition à la COVID-19 !

Avec l'application TousAntiCovid, participez à la lutte contre l'épidémie en réduisant les risques de transmission !

Pour information, l'application est disponible sur Appstore et sur Playstore.

TousAntiCovid ne stocke que l'historique de proximité d'un téléphone mobile et aucune autre donnée. Il n'est pas possible de connaître l'identité d'un utilisateur de l'application, ni qui il a croisé, ni où, ni quand. L'utilisateur peut également faire le choix d'effacer son historique ponctuellement s'il le désire.

Je me protège et je protège les autres avec l'application TousAntiCovid !

## ■ Gestes barrières

Pour se protéger les uns les autres, et nous permettre d'ouvrir nos stations, n'oublions pas l'essentiel : les gestes barrières !

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans l'espace public (arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 toujours en vigueur)
- Se laver régulièrement les mains (avec l'eau et du savon, ou du gel hydro alcoolique)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour

## ■ Budget citoyen

Vous avez des idées pour améliorer votre quotidien et celui des Savoyards ? Le Budget citoyen, lancé par le Département le 15 octobre, vous aide à les réaliser grâce à une enveloppe globale d'investissement de 1 million d'euros. Adultes, jeunes, associations, mobilisez-vous pour dessiner la Savoie de demain. Avec cette démarche innovante et participative, vous, citoyens, proposez vos projets et votez pour vos coups de cœur. Vos projets pour la Savoie, première édition, c'est parti !

Toutes les informations sur [www.savoie.fr](http://www.savoie.fr)

## ■ Répondre aux difficultés de mon entreprise

La région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises de proximité Auvergne-Rhône-Alpes présentent «Répondre aux difficultés de mon entreprise».

Un dispositif 100 % gratuit, rapide et opérationnel pour aider les entreprises à surmonter leurs difficultés.

➔ Prendre contact avec l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes

Tél : 04.72.85.06.69 - 06.04.59.41.64 -

[s.poupel@u2p-aura.fr](mailto:s.poupel@u2p-aura.fr)

➔ Un temps d'échange téléphonique (30 à 45 minutes) pour aborder les difficultés rencontrées

➔ Un RDV avec un consultant pour cerner plus en détails les difficultés et établir un plan d'actions.

➔ Un Rapport d'intervention strictement confidentiel

**N'attendez pas pour en bénéficier !**

## Animations

Animations prévues sur les stations sous réserve des décisions gouvernementales et préfectorales à venir.

### ■ Semaine «la magie de Noël» du 19 au 25 décembre 2020

Sur les stations de La Plagne Montchavin et La Plagne Les Coches

Retrouvez tout le programme par station et par jour sur [www.laplagne-tarentaise.fr/actualite](http://www.laplagne-tarentaise.fr/actualite) ou sur [www.la-plagne.com](http://www.la-plagne.com). Info : office du tourisme de La Grande Plagne - Montchavin - 04.79.07.82.82

### ■ Semaine «la magie de Noël» du 21 au 26 décembre 2020

Sur les stations de La Plagne Altitude.

Retrouvez tout le programme par station et par jour sur [www.laplagne-tarentaise.fr/actualite](http://www.laplagne-tarentaise.fr/actualite) ou sur [www.la-plagne.com](http://www.la-plagne.com). Info : office du tourisme de La Grande Plagne - site Altitude - 04.79.09.02.01 - Plagne Centre

### ■ Semaine «Bienvenue en 2021» du 28 décembre au 1er janvier 2021

Sur les stations de La Plagne Altitude.

Retrouvez tout le programme par station et par jour sur [www.laplagne-tarentaise.fr/actualite](http://www.laplagne-tarentaise.fr/actualite) ou sur [www.la-plagne.com](http://www.la-plagne.com).

Info : office du tourisme de La Grande Plagne - site Altitude - 04.79.09.02.01 - Plagne Centre.

